

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2025**

Séance n°3 du 9 avril 2025

Délibération n°DEL2025040903

Objet : adoption du Budget Primitif
2025 de l'Office de Tourisme du
Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27
Nombre d'excusés : 8
Nombre d'absents : 5

Le 9 avril 2025 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 2 avril 2025, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Carole MOREAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert - Mme BAUDRILLART Agnès – M. DANÈDE Laurent – Mme FOURÉ Brigitte – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – Mme LACROIX Aurélie - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : M. CROIZARD Christian - M. GUYON Jean-Guy - Mme ROUX Emilie – Mme SEMON Laura - Mme TEILLET Anne.

Étaient absents : M. COMBAUD Renaud – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – M. RAINETEAU Jean.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry – Mme BELGHALI Lucile - M. COLIN Bernard – M. FORT Jean-Paul - M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François – M. PARNEIX Jean-Claude – M. POINSET Cyril - M. MARTIN James – Mme MOREAU Carole – Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient excusés : M. MATHIEU Xavier - M. SEGUINAR Claudy - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Étaient absents : M. MICHAUD Arnaud – M. POUX Pierre.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU RUFFÉCOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du tourisme et notamment son article L133-8,

La Présidente de l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois présente aux élu(e)s du comité syndical, le Budget Primitif 2025 adopté par le comité de direction de l'office de tourisme le 12 mars 2025 (cf. annexe).

Après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, le Comité syndical à 27 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme du Pays du Ruffécois.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.